ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

culture et communication : archives

Question écrite n° 55556

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication. La direction des archives de France, et le réseau des services d'archives, notamment départementales et municipales, qui la composent, sont une oeuvre de la Révolution. Elle est, en tant que gardien de la mémoire de la Nation et outil de défense des droits des citoyens, un élément majeur du patrimoine et de l'État de droit en France. Aujourd'hui, cette direction est menacée de disparition par l'application de la révision générale des politiques publiques (RGPP). Les personnels de la direction des archives de France sont depuis de longs mois mobilisés pour tout faire afin d'empêcher la disparition programmée de la direction des archives de France et la réduction des effectifs qui l'accompagne. Elle lui demande, au nom de la sauvegarde d'une institution née des évènements fondateurs de la République et garante de la démocratie, de bien vouloir reconsidérer la décision de son prédécesseur.

Données clés

Auteur : Mme Sylvie Andrieux
Circonscription : Bouches-du-Rhône (7e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 55556
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 juillet 2009, page 7138
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)